NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/444/Add.1
18 septembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Quarante-quatrième session
Point 63 h) de l'ordre du jour provisoire*

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Transferts internationaux d'armes

Rapport du Secrétaire général

Addidif

TABLE DES MATIERES

Pages

II. INFORMATIONS RECUES DES GOUVERNEMENTS

BULGARIE 2

* A/44/150.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

II. INFORMATIONS RECUES DES GOUVERNEMENTS

BULGARIE

[Original : russe]
[6 septembre 1989]

1. La République populaire de Bulgarie a toujours été convaincue que l'augmentation du trafic international d'armes incontrôlé portait en germe de nouvelles situations de conflits et une aggravation des conflits régionaux existants. Il convient de se préoccuper tout particulièrement des problèmes que posent les transferts internationaux d'armes et de leurs effets négatifs connus et potentiels dans les régions où les tensions et les conflits régionaux menacent la paix et la sécurité internationales comme la sécurité nationale. L'acquisition incontrôlée d'armes en sus des besoins raisonnables de la sécurité nationale entraîne sans aucun doute des conséquences nuisibles pour les processus de développement social et économique pacifique de tous les peuples.

2. La Bulgarie souscrit aux principales idées et propositions exposées dans la résolution 43/75 I et s'est prononcée en faveur de l'adoption de cette dernière. Elle estime cependant que les résultats du vote (110 voix pour, une voix contre et 38 abstentions) soulignent une fois de plus la justesse de l'opinion, exprimée dans cette même résolution, selon laquelle "les transferts d'armes sous tous leurs aspects méritent d'être sérieusement examinés par la communauté internationale".

3. Le Gouvernement bulgare tient à souligner que, dans chaque cas concret, il convient de distinguer entre les agresseurs et les victimes d'une politique d'agression. En ce sens, les limites imposées aux transferts internationaux d'armes ne doivent pas porter atteinte au droit inaliénable des peuples de disposer d'eux-mêmes et de choisir librement leur régime social.

4. La Bulgarie considère comme intéressantes les mesures proposées dans la résolution 43/75 I intitulée "Transferts internationaux d'armes" en vue de résoudre les problèmes qui se posent dans ce domaine. Plus concrètement, elle estime qu'il conviendrait d'examiner les propositions tendant à ce que les Etats Membres de l'ONU étudient les moyens de renforcer leurs systèmes nationaux de contrôle et de surveillance de la fabrication ou du transport d'armes sur leur territoire, celles qui concernent l'étude à l'échelon régional des moyens de ne pas acquérir d'armes en sus des besoins raisonnables de la sécurité nationale, car cela pourrait introduire un élément d'incertitude et d'instabilité dans une région, ainsi que celles qui tendent à ce que les Etats exportateurs et les Etats importateurs concluent des accords permettant plus de franchise et de transparence en ce qui concerne les transferts mondiaux d'armes.

5. Il convient d'examiner plus avant les propositions concernant l'étude des possibilités de créer, sur une base universelle et non discriminatoire, un système au sein de l'Organisation des Nations Unies permettant aux Etats Membres de donner des informations sur les transferts d'armes. En application de la résolution 43/75 I, le Secrétaire général de l'ONU entreprendra aussi une action utile à cet égard en recueillant et en diffusant, dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement, des informations concernant les transferts d'armes et leurs conséquences sur la paix et la sécurité internationales.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

6. Le Gouvernement bulgare est profondément convaincu que l'on peut et que l'on doit limiter les transferts internationaux d'armes et les placer sous un contrôle politique fiable. Les transferts des armes classiques les plus modernes et des techniques militaires de pointe sont particulièrement dangereux pour la paix et la sécurité internationales. Les nouvelles concernant la menace d'une extension incontrôlée à des fins militaires de la technologie des missiles de haute précision sont particulièrement inquiétantes. S'ajoutant à la menace réelle d'une prolifération des armes chimiques, cela peut s'avérer un facteur particulièrement déstabilisant, notamment dans certaines des régions les plus explosives du monde.

7. Outre l'étude des causes et des mécanismes des transferts internationaux d'armes, le meilleur moyen de les limiter de façon substantielle et d'en atténuer les effets négatifs consiste à s'efforcer de mettre en oeuvre méthodiquement les principes de la nouvelle pensée politique. Les conflits régionaux sont le principal facteur qui favorise les transferts internationaux d'armes. L'expérience positive de ces dernières années a montré de façon convaincante qu'on peut les résoudre par des moyens politiques et non militaires.

8. L'application méthodique du principe d'un niveau d'armement n'excédant pas les besoins raisonnables de la défense et l'adoption par les Etats de configurations militaires conformes aux doctrines militaires à orientation strictement défensive, ce qui se traduit en pratique par l'impossibilité de lancer des attaques surprises ou des offensives de grande ampleur, permettront, selon toute vraisemblance, de faire disparaître les transferts internationaux d'armes sous leur forme actuelle. Le règlement politique des différends et l'augmentation constante de la franchise, de la transparence, de la prévisibilité et de la confiance dans le domaine de la sécurité doivent se substituer à la méfiance réciproque. C'est précisément de cette façon que les ressources humaines et matérielles gaspillées par suite des conflits régionaux et des transferts d'armes qui en découlent pourront être consacrées au développement économique et social pacifique des pays.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library